



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement

Question écrite n° 87337

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la question de la réponse aux besoins de compétences des métiers du *big data* et de l'internet des objets. L'institut Montaigne propose, dans un rapport d'avril 2015, de « renforcer le partenariat entre le monde de l'entreprise et le monde académique sur la recherche et l'innovation ». Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement concernant cette proposition.

Texte de la réponse

Le Big data constitue un enjeu central de la transition numérique. Le marché français du Big data représenterait ainsi 9 milliards d'euros en 2020. C'est une filière en forte expansion appuyée par l'excellence française en mathématiques, statistique et informatique. Des leaders internationaux sont présents sur l'ensemble des domaines de l'économie des données : infrastructure de cloud computing, fabrication de supercalculateurs, chaîne de valeur de la simulation numérique. Cette économie des données est également un enjeu pour les entreprises : elle offre des réponses pour mieux gérer et valoriser des données dans les entreprises et dans les services publics. Le développement du numérique et la généralisation des tablettes, smartphones, ordinateurs et objets connectés, engendrent des quantités croissantes de données. Elles représentent un gisement de valeur et un potentiel de croissance encore sous-exploité pour les entreprises (7,4 % par an de croissance du marché du calcul intensif d'ici 2017). Cet enjeu a été souligné lors de la conférence sociale du 19 octobre 2015 qui a identifié « l'apparition de nouvelles stratégies fondées sur l'exploitation des données massives (le Big data) », bouleversant les modèles d'affaires et obligeant les entreprises à se restructurer en profondeur. Afin de répondre aux enjeux de la transition numérique, le Gouvernement a lancé la deuxième phase de la nouvelle France industrielle qui s'appuie sur le projet « Industrie du Futur » et les 9 solutions industrielles [1], parmi lesquelles l'économie des données. L'Industrie du Futur repose sur 5 piliers [2], plus particulièrement la formation des salariés qui se trouve au cœur de ce projet. Le ministère de l'éducation nationale s'est doté d'un Conseil national éducation-économie (CNEE) pour organiser son dialogue avec le monde économique, les entreprises mais aussi le monde du travail, et mieux identifier les besoins en compétences et en formations pour accompagner les évolutions de notre appareil productif. Installé par le Premier ministre le 18 octobre 2013, ce Conseil est une instance de dialogue et de prospective qui vise à mieux articuler les enjeux éducatifs et les enjeux économiques. Il fait partie du réseau d'organismes animé par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective et se réunit au moins deux fois par an. Par ailleurs, l'avis du Conseil national de l'industrie sur la formation initiale a été présenté le 16 octobre 2015. Cet avis souligne la nécessité « d'améliorer l'interaction entre l'industrie et le système éducatif ». [1] Alimentation intelligente, confiance numérique, objets intelligents, médecine, transports de demain, mobilité écologique, ville durable, nouvelles ressources. [2] Le développement de l'offre technologie, l'accompagnement des entreprises dans cette transformation, le renforcement de la coopération internationale sur les normes, la promotion de l'industrie du futur.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87337

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6274

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3766